

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 20 octobre 2025 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Adjoints
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Christian DIEBOLD, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, David BEUCHER, François GUILLEREY.

Conseillers absents : **5**

Absents excusés :
Michel ETTLINGER qui donne procuration à Véronique ERNEWEIN, Isabelle QUIRIN qui donne procuration à Viviane PAULEN, Bernard RIEHL, Josselène LUTZ

Absent non excusé :
Aurélien ALETON

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Secrétaire de séance : Véronique ERNEWEIN

Délibération N°DEL-022-2025

7. Finances locales
7.10 Divers

OBJET : Attribution des biens de l'Association Culturelle et Sportive de Schwindratzheim (ACSS)

Vu les statuts de l'ACSS

Vu la dissolution de l'ACSS en date du 04.09.2024

Vu l'extrait de compte bancaire de l'ACSS comportant un montant de 35 873,15 €

Considérant que les statuts de l'association prévoient que le patrimoine mobilier et immobilier de l'ACSS revient à la commune de Schwindratzheim en cas de dissolution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le versement du solde d'un montant de 35 873,15 € au profit de la commune sur le compte du SGC de Saverne
- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette à l'encontre de l'association et pour le montant du solde disponible
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Véronique ERNEWEIN

U 2025

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/10/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 23/10/2025

Le Maire :
Xavier ULRICH



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 20 octobre 2025 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 16

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Véronique ERNEWEIN, Valentin GEBHARDT, Adjoint
Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Christian DIEBOLD, Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, David BEUCHER, François GUILLEREY.

Conseillers absents : 5

Absents excusés :
Michel ETTLINGER qui donne procuration à Véronique ERNEWEIN, Isabelle QUIRIN qui donne procuration à Viviane PAULEN, Bernard RIEHL, Josselène LUTZ

Absent non excusé :
Aurélien ALETON

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Secrétaire de séance : Véronique ERNEWEIN

Délibération N°DEL-023-2025

7. Finances locales
7.3 Emprunts

OBJET : Transfert vers la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) d'un emprunt relatif à la compétence scolaire

A l'occasion du transfert de la compétence scolaire vers la CCPZ, il a été demandé à la banque que l'emprunt contracté auprès de la CCM la Vallée par la commune de Schwindratzheim, pour un montant de 180 000€, et afférent à l'école communale, soit dorénavant prélevé sur le budget scolaire de l'EPCI.

Au 31.12.2018, comme indiqué dans le courrier émanant de la banque, l'encours d'emprunt était de 116 065,86 €.

Or, les travaux afférents à la synthèse de qualité des comptes ont mis en lumière que l'encours résiduel n'a, à ce jour, pas été transféré depuis la commune vers le budget scolaire de la CCPZ.

A cet égard, et pour régulariser définitivement cet emprunt dont le remboursement est réalisé par la CCPZ depuis le 01.01.2019, il y a lieu de formaliser ce transfert par délibération étant entendu que cette opération aura pour conséquence d'augmenter l'encours d'emprunt de 116 065,86 € au compte 1641 du budget scolaire de la CCPZ, et de le diminuer pour un même montant dans le compte 1641 de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le transfert de l'encours résiduel de 116 065,86 € au 31.12.2018 de l'emprunt de 180 000 € contracté en 2010 auprès de la CCM la Vallée par la commune de Schwindratzheim depuis le compte 1641 de la commune de Schwindratzheim vers le compte 1641 du budget annexe scolaire de la CCPZ
- **Autorise** Monsieur le Maire à réaliser les démarches utiles à l'exécution de la délibération, en relation avec Madame la Comptable du SGC de Saverne

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Véronique ERNEWEIN

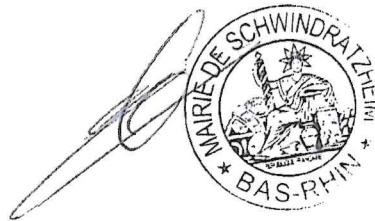
Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/10/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 23/10/2025



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 20 octobre 2025 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 16

Conseillers présents : 11

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Véronique ERNEWEIN,
Valentin GEBHARDT, Adjoint

Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Christian DIEBOLD,
Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, David BEUCHER, François GUILLEREY.

Conseillers absents : 5

Absents excusés :

Michel ETTLINGER qui donne procuration à Véronique ERNEWEIN,
Isabelle QUIRIN qui donne procuration à Viviane PAULEN, Bernard
RIEHL, Josselène LUTZ

Absent non excusé :

Aurélien ALETON

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Secrétaire de séance : Véronique ERNEWEIN

Délibération N°DEL-024-2025

8. Domaines de compétences par thèmes

8.9 Culture

OBJET : Projet d'installation de plaques indiquant les « HOFTNAME »

Considérant que les « HOFTNAME » relèvent de la tradition alsacienne de donner un surnom aux propriétés rurales avec tous leurs bâtiments et que ce surnom s'étendait alors aux occupants de ces propriétés

Considérant l'intérêt patrimonial de conserver la mémoire de ces « HOFTNAME »

M. le Maire propose d'apposer, sur les bâtiments concernés du ban communal, des plaques indiquant ces « HOFTNAME »

Le nombre de plaques nécessaires est de 140

Le prix par plaque est de 42 € HT soit 5 880 € HT pour l'ensemble

Frais annexes (pose, déplacement...) : 2 750 € HT

Le cout total est donc de 8 630 € HT soit 10 356 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le projet d'installation des plaques indiquant les « HOFTNAME » selon les modalités indiquées ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire à demander des subventions à la Région, à la CEA et à tout autre financeur public susceptible de subventionner le projet
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche permettant la réalisation du projet « HOFTNAME »

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Véronique ERNEWEIN

Le Maire :
Xavier ULRICH



Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/10/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 23/10/2025



Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM

Arrondissement de
Saverne

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 20 octobre 2025 à 20h

sous la présidence de M. Xavier ULRICH, Maire

Conseillers élus : **19**

Conseillers en fonction : **16**

Conseillers présents : **11**

Présents : Mmes et MM. Viviane PAULEN, Véronique ERNEWEIN,
Valentin GEBHARDT, Adjoint

Mmes et MM. Marianne LAVERT, France TAESCH, Christian DIEBOLD,
Marie GASSER, Sarah JEOFFROY, David BEUCHER, François GUILLEREY.

Conseillers absents : **5**

Absents excusés :

Michel ETTLINGER qui donne procuration à Véronique ERNEWEIN,
Isabelle QUIRIN qui donne procuration à Viviane PAULEN, Bernard
RIEHL, Josselène LUTZ

Absent non excusé :

Aurélien ALETON

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Secrétaire de séance : Véronique ERNEWEIN

Délibération N°DEL-025-2025

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : Décision modificative n°1

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2025 de la commune ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2025, afin de pouvoir faire face
aux opérations comptables liées à l'activité de la commune ;

Ayant entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les modifications budgétaires suivantes :

DEPENSES				
CHAP.	COMPTE	PREVU	DM	TOTAL
75	75888	40 000,00	35 000,00	75 000,00
RECETTES				
CHAP.	COMPTE	PREVU	DM	TOTAL
011	615228	15 000,00	35 000,00	50 000,00

Adopté à l'unanimité

Pour copie conforme

La Secrétaire de séance :
Véronique ERNEWEIN

V. Ernewein

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu

de la réception
en S/Préfecture le 23/10/2025

de la publication
et de la mise en ligne le 23/10/2025

Le Maire :
Xavier ULRICH

